VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par PAUL H. TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

SUCCESSION DE FRANK A. FOX

No. 66,213 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

PAR PAUL H. TESSIER, ENCANTEUR—Bureau No. 632 Rue Gravier

JEUDI, 18 FEVRIER, 1915

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1915, et signé le 11 janvier 1915, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Une certaine parcelle de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Berlin, Chestnut et Camp, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 1038-1040 rue Milan, et comprenant une maison double à deux étages, avec six chambres, hall, bain, etc., de chaque côté. Le dit lot de terre est désigné par la lettre A d'après un croquis d'arpentage, par J. D. O'Reilly, ingénieur civil, daté le 14 janvier 1915, et mesure d'après le dit croquis trente-sept pieds, quatre pouces de face à la rue Milan, par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Chestnut, entre lignes égales et parallèles.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet, comme la première propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, par le croquis ci-dessus mentionné, par J. D. O'Reilly, et mesure trente neuf pieds de face à la rue Milan, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double, avec l'arrière à deux étages, contenant six chambres, hall bain, etc., de chaque côté.

3. Trois (3) certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro 2505 rue Marengo, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, Freret et Général Taylor. Les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux et trois, d'après un croquis d'arpentage par J. D. O'Reilly, daté le 17 décembre 1914, et mesure en entier, d'après le dit croquis, quatre vingt dix pieds de face à la rue Marengo, quatre vingt dix pieds, sept pouces, quatre lignes de large sur la ligne derrière, cent vingt pieds, trois pouces, sept lignes, sur la ligne divisant les lots trois et quatre, et cent trente trois pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur et de face à la rue Freret. Le lot No. 1 formant le coin des rues Marengo et Freret. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à deux étages, contenant huit chambres, hall, bain, etc.

4. Deux (2) certains lots de terre dans le même district et ilet, comme la troisième propriété ci-dessus décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro 4003 rue Freret, comprenant un cottage simple à deux étages contenant sept chambres, hall, bain, etc. Les lots ci-dessus sont désignés par les numéros 14 et 15, d'après le croquis plus haut mentionné, par J. R. O'Reilly, et mesurent ensembles, soixante pieds de face à la rue Freret; la même largeur derrière, cent vingt pieds, neuf pouces, sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Général Taylor. Le lot numéro 14 formant le coin des rues Freret et Général Taylor.

5. Dix (10) certains lots de terre, situés dans le même district et ilet, comme les propriétés troisième et quatrième plus haut décrites, désignés par les numéros 4 à 13, les deux compris, sur le dit croquis, par J. D. O'Reilly, et mesurant comme suit: Les lots Nos. 4 à 10, les deux compris, mesurent trente pieds de face, chacun, à la rue Marengo, et trente pieds, deux pouces, quatre lignes, chacun, en largeur sur les lignes derrière, par les profondeurs suivantes, à savoir: Lot No. 4 mesure cent vingt et un pieds, trois pouces, sept lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 3, et cent dix sept pieds, quatre pouces, deux lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 5. Le lot No. 5 mesure cent treize pieds, quatre pouces, cinq lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 6. Le lot No. 6 mesures cent neuf pieds, cinq pouces, une ligne, sur la ligne le divisant du lot No. 7. Le lot No. 7 mesure cent trente cinq pieds, dix pouces, trois lignes, sur la ligne du côté le divisant des lots Nos. 6 et 12, et cent trente et un pieds, dix pouces, six lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 8. Le lot No. 8 mesure cent vingt sept pieds, onze pouces, une ligne, sur la ligne le divisant du lot No. 9. Le lot No. 9 mesure cent vingt trois pieds, onze pouces, cinq lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 10. Le lot No. 10 mesure cent vingt pieds de face et de profondeur à la rue Sud Robertson. Le lot No. 11 mesure trente trois pieds, six pouces, six lignes de face à la rue Sud Robertson, cent vingt pieds, neuf pouces, sept lignes de profondeur et de face à la rue Général Taylor, entre lignes égales et parallèles. Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun, trente pieds, deux pouces, quatre lignes à la rue Général Taylor, par soixante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les propriétés troisième, quatrième et cinquième décrites, comprennent l'ilet entier de terre borné par les rues Marengo, Général Taylor, Freret et Sud Robertson, et mesurent trois cents pieds de face à la rue Marengo, trois cents et deux pieds, six lignes de face à la rue Général Taylor, cent quatre vingt treize pieds, deux pouces, cinq lignes de face à la rue Freret, et cent cinquante trois pieds, six pouces, six lignes de face, à la rue Sud Robertson, et seront offerts en bloc et séparément comme les propriétés, troisième, quatrième et cinquième ci-dessus décrites. La vente est sujette au droit de perception des baux et loyers, s'il y en a.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur; les billets portant un intérêt de sept pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement complet; les dits billets garantis par hypothèque spéciale, et liens et privilèges de vendeur sur les dites propriétés; et sont aussi comprises toutes les clauses usuelles et de coutumes de garantie. Les acquéreurs devront payer en sus et au-delà de leurs enchères, toutes les taxes dues pour l'année 1915, le coût des certificats, et les frais de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. W. ROBINSON,
E. M. STAFFORD, Avocats.
Jan—17,24,31 fév—7,14,18

Par LIONEL M. RICAU. Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide résidence simple à deux étages

No. 1128 RUE WEBSTER ENTRE PERRIER ET COLISEUM

SUCCESSION DE FREDERICK C. STOCKDELL

No. 110,836 Cour Civile de District, Division "E"

AUX ENCHÈRES JEUDI 25 FEVRIER 1915 À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Par et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 18 janvier 1915 dans la cause ci-dessus intitulée et numérée et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques le JEUDI 25 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans en l'ilet borné par les rues Webster, Perrier et Coliseum, et l'avenue Henry Clay, laquelle portion de terre est désignée par la lettre M sur un croquis fait par L. Daney, ingénieur civil, daté le 22 novembre 1901, attaché à l'acte ci-après mentionné, et d'après lequel le dit lot commence 101 pieds de la rue Perrier et mesure 46 pieds, 1 pouce et 5 lignes face à la rue Webster, la même largeur sur le derrière par une profondeur sur le côté vers la rue Perrier, de 137 pieds, 8 pouces et 5 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Coliseum de 138 pieds, 2 pouces et 7 lignes et est composé de tout le lot original No. 5 et une partie des lots originaux 4, 6 et 21 d'après un croquis privé attaché à un acte passé en l'étude de F. J. Dreyfous, notaire, le 3 novembre 1903. Acquis le 1er octobre 1914, acte devant Fred Zengel, notaire, enregistré au livre des aliénations 275, folio 48, et au livre des hypothèques 1153, folio 63. Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, hall, salon, salle à manger, cuisine-office, 4 chambres à coucher, 3 bains, grenier, chambres de domestiques, gas, électricité, améliorations sanitaires.

CONDITIONS — Comptant; le loyer appartiendra au vendeur jusqu'au moment de la signature de l'acte de vente. L'acheteur aura à payer les taxes de 1915 et aussi pour l'acte de vente qui sera passé devant Geo. W. Flynn, et aura à déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication à LIONEL M. RICAU,
Jan 24,31 fév—7,14,21,25 Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart

11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU

WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL

No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.

Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi

A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1897, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 160, folio 650.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le defendeur.
Jan—10,17,24,31 fév—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez

SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH

No. 110,250 Cour Civile de District, Division "A"

A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'ilet No. 422, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro 22 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos. 3204-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-dela comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par lien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non alienando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Jan—10,17,24,31 fév—7,11 Encanteur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Stephania Goetz, Veuve d'Adam Zimmermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,080 — Division B — Attendu que Mme Stephania Meyer, femme de Henry J. Paul, dûment autorisée, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Stephania Goetz, veuve d'Adam Zimmermann, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DANIEL J. MURPHY, Avocat.
Jan—20,24,29

Succession de Mary Condley, Femme de John Schlumbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,134 — Division D — Attendu que John Francis Roth a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Condley, femme de John Schlumbrecht.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN J. FELIU, Avocat.
Jan—[illegible] fév—4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Eugene D. Saunders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,117 — Division A — Attendu que Arthur A. Moreno a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Eugene D. Saunders, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUSTAVE LEMLE,
HALL, MONROE & LEMANN, Avocats.
Jan—27,31 fév—5

Succession d'Edward Norman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,065 — Division C — Attendu que Mme Eliza Arreneaux, veuve d'Edward Norman, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edward Norman, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
Jan—27,31 fév—5

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Bureau, machine à compter Burroughs et un coffre-fort.

Par W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No. 319 rue Carondelet — MERCREDI, 3 février 1915, à 11 heures a. m., sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 18 janvier 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès de la Hart Land & Improvement Company vs. Odd Fellows' Hall Association, No. 110,729, au rez-de-chaussée du No. 512 rue Camp.

Machine à compter Burroughs, coffre-fort en fer, bureau avec fermeture roulante, ventilateur électrique, chaises, bureau droit, tables et autres articles d'après inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
Jan—23,24,31 fév—3

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mattie M. Day, Epouse de Benjamin M. Day et Benjamin M. Day pour aider, autoriser et assister sa dite épouse.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 66,453 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 3 février 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Une automobile "Locomobile."
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH H. BREWER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—24,30 fév—3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Aubrey Adams, en affaire comme le American Fuel Co., vs. Albert Klotz.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 66,633 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 6 février 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse, un lot d'épiceries assorties, une balance de comptoir, une grande glacière, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.
A. B. BOOTH,
Avocat pour le demandeur.
Jan—27 fév—1,6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rafael C. Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,798 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John C. Barr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PHILIP H. MENTZ, E. R. MABRY, Avocats.
Jan—24 fév—2,7

Succession de William P. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,964 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire limité présenté par Hibernia Bank & Trust Co., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FARRAR, JONES, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats. Jan—29 fév—2,7

Succession de James D. Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,107 — Division E — Attendu que Charles Karst a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James D. Connell, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats.
Jan—24 fév—2,7

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la Albania Plantation du 1er décembre 1914 au 6 janvier 1915 présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George G. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
[illegible], JR., Avocat.
[illegible]

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Damelli — No. 105,969 — Cour Civile de District, Division E.

Lots de valeur du Troisième District; 4 lots sur France, entre N. Robertson et N. Claiborne, en l'ilet Lesseps. Propriété de choix à Slidell, Lne., située sur la rue Teddy, entre Troisième et Quatrième.

Aux enchères, MERCREDI, 17 février 1915, Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 14 janvier 1915 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, la propriété suivante à savoir:

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue N. Claiborne, sur un croquis attaché à l'acte ci-dessous mentionné, passé le 1er mai 1912. D'après le dit croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurant chaque trente et un pieds face à la rue France, la même largeur sur le derrière par une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds, onze pouces. Le lot numéro neuf étant le plus près et se trouvant à une distance de soixante deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue N. Claiborne. La même propriété achetée au nom de Joséphine Marshall, la deuxième femme du dit David J. Damelli, pendant le régime de communauté qui existant entre eux et la N. O. Homesite Co., Ltd., par un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré C. O. B. 250, folio 467.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12, en l'ilet No. 10 de la Brugier Addition à la ville de Slidell, Paroisse St. Tammany, Louisiane, le dit ilet No. 10 qui contient le lot No. 12, est borné à l'Ouest par la rue Troisième et à l'Est par la rue Quatrième et au Sud par l'avenue Terry. Le dit lot No. 12 a une façade sur l'avenue Teddy de 50 pieds et s'étend vers le Nord entre lignes parallèles et à une distance de 140 pieds d'après un plan officiel de la ville de Slidell, Lne, étant une part et une parcelle de cette terre transférée par Oscar R. Brugier à ce vendeur. Mme Alexandrine Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, d'après enregistrement au livre 46 à la page 130, etc., dans les enregistrements officiels de la Paroisse de St. Tammany, Lne.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daly, notaire, et fera dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication. Et en outre l'acquéreur devra assumer toutes les taxes pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZABEL, Avocat.
Jan—17,24,31 fév—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. A. McKeehan — No. 107,300 — Cour Civile de District, Division E.

Deux lots au coin de Flood et Derbigny.

Aux enchères MERCREDI, 17 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, le suivant à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et l'avenue Caffin, désignés comme lots S et T d'après un croquis de C. Uncas Lewis, en date du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent à savoir: Lot T faisant le coin des rues Derbigny et Flood mesurant 31' 2" 6''' face à la rue Flood, par 115' de profondeur. Lot S mesure 31 pieds sur la rue Flood par 115' pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant John Wagner, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
ERASTE VIDRINE, Avocat.
Jan—17,24,31 fév—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Dastugue, Femme Décédée d'Eugène Ibos.

No. 110,482 — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

Vente de propriétés de choix du Troisième District.

Cottage simple, 2561 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 64x110.
Deux cottages simples, angle Broad et Hope.
Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacun 31' 11" 3'''x110.

Aux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 4 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Huit certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet ancien No. 30 et nouveau No. 1508, borné par les rues Law, Warsaw (actuellement Republic), Bruxelles et Hope; les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, vingt quatre, vingt cinq et vingt six d'après un plan dressé par C. Giroux, daté le 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, et d'après lequel plan les dits lots sont décrits comme suit à savoir:

Lot un, mesure quarante quatre pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, par une profondeur et face à la rue Hope de quarante sept pieds, dix pouces et cinq lignes et soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No. 2.

Lot deux, mesure quarante deux pieds, dix pouces et trois lignes face à la rue Broad, par une profondeur de soixante seize pieds, six pouces et deux lignes le divisant du lot No. un, et une profondeur sur la ligne de côté du lot No. trois de cent cinq pieds et deux pouces.

Lot trois, mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Bruxelles, par une profondeur sur la ligne du lot No. 2 de cent cinq pieds, deux pouces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de profondeur.

Lot quatre, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds, tous les lots ci-dessus se touchant.

Lot vingt quatre, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt cinq, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt six, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes; les trois lots ci-dessus se touchant l'un à l'autre et les dits lots et améliorations étant détaillés sur le tableau des taxes en 1881, comme lots dix, onze et douze.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Broad, Hope, Warsaw (actuellement Republic), Law et Bruxelles, désignés par les Nos. six et sept de l'ilet ancien No. 30, maintenant No. 1508, les dits lots mesurent chacun trente deux pieds face à la rue Bruxelles, par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles égales en mesure américaine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le reste, s'il y en a un, à un an de crédit, au choix du ou des acheteurs, le crédit de la dite vente sera garanti par des billets du ou des acheteurs à son ordre et par lui endossé, et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement et assuré par hypothèque spéciale et lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec la clause de "non alienando" et toutes les sécurités habituelles; dix pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par le ou les acheteurs et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets et le ou les acheteurs ayant à payer en sus du montant de son enchère tous les impôts de l'Etat sur la propriété dûs ou exigeables en l'année 1914. L'acte de vente devant Fred Deibel, notaire, au frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER BAHNS, Avocat.
Jan—[illegible] fév—3,10

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente des installations et du contenu d'un bar et cabaret; 1 caisse enregistreuse "National," 1 piano, etc.

Lulu White vs. Daniel Hatch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,046 — En vertu d'un ordre de vente daté le 25 janvier 1915, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux désignés ci-après, le VENDREDI, 29 janvier 1915, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux, au coin des rues Nord Bassin et Bienville, le contenu, installation, meubles, stock, divers, etc., du bar et cabaret sur les lieux indiqués, d'après inventaire au dossier; 1 caisse enregistreuse "National," 1 piano.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
GEORGE W. FLYNN,
Avocat pour le demandeur.
Jan—26,27,28,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, Nos. 3037 et 3039 rue Baudin, entre les rues Salcedo et Gayoso, et Nos. 126 rue Salcedo, entre les rues Banks et Baudin.

Mme Lillian Lyons Clarke vs. Mme Lizzie Natal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,028 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et dans le Premier District de cette ville en l'ilet No. 635, borné par les rues Salcedo, Banks, Gayoso et Baudin, le dit lot est désigné par le numéro sept, et mesure d'après un plan par C. Uncas Lewis, D. C. S., daté le 26 juin 1899, attaché à un acte devant J. J. Woulfe, notaire, daté le 12 juillet 1899, trente deux (32) pieds face à la rue Baudin par une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt dix huit pieds, quatre pouces et trois lignes. (98' 4" 3''')

2. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, en l'ilet No. 635, borné par les rues Salcedo, Banks, Gayoso et Baudin, désigné par le lot numéro dix et mesure trente pieds, neuf pouces (30' 9") face à la rue Salcedo, par cent quarante et un pieds, huit pouces et deux lignes (141' 8" 2''') de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
HENRY L. SARPY,
Avocat pour le demandresse.
Jan—29 fév—5,12,19,26 mars—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Septième District, No. —— rue Monroe, entre les rues Marks et Peach.

Mme Theresa Rzehak vs. Pine Grove Realty Company, Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,212 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet désigné par le No. 306 A sur le vieux plan de Carrollton, numéro nouveau 638, sur le nouveau plan du Septième District, lequel ilet est borné par les rues Marks, Monroe, Eagle (anciennement Mary) et Peach (anciennement Eighteenth), désigné par les numéros onze et douze (11 et 12) sur un plan du dit ilet fait par Henry C. Brown, député voyer de la ville, daté le 21 août 1903, d'après lequel plan les dits lots 11 et 12 se touchent et mesurent chacun trente pieds face à la rue Monroe par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Lot No. 11 commence à une distance de cent vingt [illegible] du coin des rues Monroe et Marks, et lot No. 12 commence à une distance de cent vingt pieds du coin des rues Monroe et Peach.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
GEORGE W. FLYNN et JULES A. GRASSER,
Avocats pour le demandeur.
Jan—29 fév—5,12,19,26 mars—3,4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur, situées dans le Cinquième District.

1er. Sur l'avenue Pacific, dans l'ilet borné par les rues Slidell, avenue Elmira et Homer.

2. Au coin des avenues Pacific et Pélican, ilet avenue Atlantic et Thayer.

Security Building and Loan Association vs. Mme C. Gordon, épouse de K. R. Gordon, autorisée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,757 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Slidell et Pacific, et les rues Elmira et Homer, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 148, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, ancien notaire; le dit lot mesurant trente deux pieds, un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Pacific, et cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur.

2. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantic et Pacific, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et désigné comme lot No. 17 dans l'ilet No. 47, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 de mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, ancien notaire; le dit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds, six pouces par trois-quarts de ligne de face sur l'avenue Pacific, et cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et de face sur l'avenue Pélican, entre lignes parallèles, formant le coin des avenues Pacific et Pélican.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
ShérifCivil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour le demandeur.
Jan—9,11,13,22,29 fév—5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

AVIS AUX CREANCIERS

Adolph M. Heppler vs. John H. Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,309 — Division C — est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Harold A. Gleason, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par odre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
Jan—[illegible],27 fév—4

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District, consistant en 5 acres.

Hibernia Bank & Trust Company, Administrateur, vs. John Duplaa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,894 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à midi, la propriété suivant, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendences qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans la sub-division F, désigné comme part du lot No. 8, lequel dit lot No. 8 est borné par Morrison Road sur le devant, Vincent Road sur un côté, lot No. 7 sur l'autre côté et lot No. 9 sur le derrière, et mesure de Vincent Road trois cent cinquante et un et vingt sept centièmes de pieds, sur la dite Morrison Road six cent quatre et sept dixièmes de pieds, sur Vincent Road six cent trente quatre et huit dixièmes, sur le côté vers le lot No. 7 et trois cent cinquante et un et vingt sept centièmes de pieds sur le derrière du lot No. 9. La dite portion du lot No. 8 étant la portion la plus proche de Vincent Road; laquelle portion du lot No. 8 ci-dessus décrite contient cinq acres. Le dit lot de terre No. 8 se trouve entièrement dans la section (25) vingt cinq, township onze S. R., douze Est; le tout d'après un plan de Warren B. Reed, ingénieur civil, daté le 16 février 1911, C. O. B. 250, folio 197, attaché à un acte devant Scott E. Beer, notaire, daté le 3 janvier 1912.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication soit faire un déposé de dix pour cent du prix de vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour le demandeur.
Jan—29 fév—5,12,19,26 mars—3,4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Troisième District, contenant 5 50-100 acres.

Hibernia Bank & Trust Company, Trustee, vs. Leon Bolds, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,892 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à midi, la propriété suivant, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances, qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans la sub-division G, désignée comme la moitié du lot No. 4, lequel lot No. 4, est borné sur le front par la Route Dwyer, et sur le côté par le lot No. 3, et sur l'autre côté par le lot No. 5, et à l'arrière par un petit chemin faisant face au lot No. 27, de la sub-division I, le dit lot No. 4 mesurant sur le côté du lot No. 3 mille cinquante deux pieds, et sur le côté du lot No. 5, une profondeur de mille quatre vingt huit et six dixième de pieds, sur une largeur à l'arrière de quatre cents cinquante pieds, lequel lot No. 4 contient en tout un total de onze acres, la moitié duquel du dit lot No. 4 qui est ci-inclus vendu, étant la dite moitié du dit lot No. 4, le plus proche du lot No. 3, et étant cette portion du dit lot No. 4, se trouvant entre le lot No. 3, et d'une ligne partant de la Route Dwyer à l'arrière du lot No. 4, à un tel angle, qu'elle enferme entre la dite ligne et le lot No. 3, exactement la moitié du dit lot No. 4, ou un total de 5 et 50-100 acres, lequel lot No. 4, se trouve entièrement dans la section (31) trente et un, township onze, S. R. treize, Est, le tout tel que porté sur le plan de Warren B. Reed, ingénieur civil, le 18 février 1911, C. O. B. 250, folio 197, annexé à un acte devant Scott E. Beer, notaire, daté le 3 janvier 1912.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication doit faire un dépose de dix pour cent du prix de vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour le demandeur.
Jan—29 fév—5,12,19,26 mars—3,4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District, consistant en 9 97-100 acres.

Hibernia Bank and Trust Company, Administrateur, vs. Eugene Colombel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orleans — No. 110,893 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans la sub-division G, désigné par le numero un, et borné par la façade par Dwyer Road, et sur un côté par un chemin reliant Dwyer Road et Vincent Road, et sur l'autre côté par le lot numéro deux, et sur le derrière par la continuation de Vincent Road, le dit lot mesurant sur le derrière quatre cent quarante pieds par une profondeur sur le lot numero deux de neuf cent soixante dix huit et huit dixièmes de pieds et par une profondeur sur l'autre côté (sur le chemin reliant Dwyer et Vincent Roads) de neuf cent quarante deux et deux dixièmes de pieds, contenant neuf et quatre vingt dix sept centièmes d'acres, laquelle dite portion de terre se trouve entièrement dans la section trente et un township onze S. R., treize Est, le tout d'après un plan de Warren B. Reed, ingénieur Civil, daté le 18 février 1911, C. O. B. 250, folio 197, attaché à un acte devant Scott E. Beer, notaire, daté le 3 janvier 1912.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour le demandeur.
Jan—29 fév—5,12,19,26 mars—3,4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Septième District; magnifique cottage double neuf, No. 7620-7622 rue Oak, près la rue Hillary; quatre chambres de chaque côté, etc.

Emanuel I. Weil vs. Percy Pierce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,181 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les numéros 7620 et 7622 rue Oak, situé dans le Septième District de cette ville, désigné comme lot No. 15, en l'ilet No. [illegible], borné par les rues Adams, Oak, Hillary et Zimple, d'après un plan par Surgi, architecte, daté le 2 octobre 1836, attaché à un acte devant Wm. Boswell, ancien notaire, le 21 janvier 1837, d'après lequel plan le dit lot mesure trente pieds face à la rue Oak, par cent vingt pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—29 fév—5,12,19,26 mars—4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Eliza Dostrehan Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,891 — Division [illegible] — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire [illegible] jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final [illegible] Locke Breaux, exécuteur [illegible] succession, ne serait pas [illegible] gué et les fonds distribués [illegible] dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAGE, BALDWIN & [illegible]
Jan—[illegible],27,29